



15ème législature

Question N° : 37428	De M. Dino Cineri (Les Républicains - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse > Déploiement des purificateurs d'air dans les établissements scolaires	Analyse > Déploiement des purificateurs d'air dans les établissements scolaires.
Question publiée au JO le : 23/03/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 13/07/2021 Date de renouvellement : 23/11/2021 Date de renouvellement : 15/03/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Dino Cineri appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'étude scientifique de Virpath et Lyonbiopôle publiée le lundi 15 mars 2021, qui démontre que les purificateurs d'air sont efficaces à 99 %. Suite à la publication de cette étude, la région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé, sous l'impulsion de son président Laurent Wauquiez, d'intensifier leur déploiement dans les écoles. À ce jour, 2 500 purificateurs d'air ont été déployés dans 285 lycées et dans 189 communes pour leurs écoles en Auvergne-Rhône-Alpes. L'utilisation d'appareils purificateurs dans les lieux clos est de plus en plus plébiscitée car on sait qu'une grande partie des contaminations se fait par aérosol, lorsque les enfants parlent, chantent ou crient. Mais ces toutes petites gouttelettes qui se propagent, qui volent dans l'air et qui font passer le virus d'une personne à l'autre, peuvent être filtrées grâce aux purificateurs d'air. Il souhaite par conséquent savoir s'il va déployer des purificateurs d'air dans l'ensemble des établissements scolaires du territoire français pour mieux protéger les enfants et les personnels.